

plus service à nos petits bateaux, à nos pêcheurs côtiers, que des installations frigorifiques et d'entreposage appropriées. A certaines époques de l'année, l'obtention d'une quantité suffisante d'appâts devient un véritable problème. Sans appât, nos pêcheurs ne peuvent pas travailler. Cet appât ne peut être apporté en grandes quantités et conservé pour plus tard s'il n'existe pas d'installations d'entreposage appropriées dans les petits centres de pêche. Des installations frigorifiques sont également nécessaires. Cela est particulièrement vrai dans ma propre province d'Île-du-Prince-Édouard, où nous devons faire face à un sérieux problème de transport.

Je suggère donc au ministre de faire tous les efforts nécessaires pour encourager ce programme de construction de vastes installations d'entreposage pour notre poisson frais. Il ne faut pas négliger cela. Comme je l'ai dit, je regrette que ce poste particulier ait été supprimé des prévisions budgétaires de cette année.

Je voudrais consacrer quelques minutes à un problème qui tracasse nos pêcheurs côtiers. Ces gens-là pêchent à l'aide de petits bateaux sans pont; ils partent le matin et rentrent le soir. Je puis vous certifier, monsieur le président, qu'ils constituent encore un secteur très important de notre industrie de la pêche. Des milliers de gens travaillent quotidiennement dans cette branche de la pêche et en dépendent pour gagner leur vie. Elle donne du travail à bien des gens, et des millions de dollars y sont investis. Il faut la protéger, surtout des ravages des chalutiers, qui détruisent le matériel des pêcheurs côtiers. Mon seul désir, c'est que le ministre des Pêcheries parle à ces pêcheurs côtiers et écoute leurs plaintes, qui sont certes légitimes, à propos de la destruction de leurs engins par les chalutiers. Ceux-ci pêchent en eaux côtières. Non seulement ils détruisent le matériel des pêcheurs côtiers, ils ravagent aussi leurs fonds de pêche.

• (3.40 p.m.)

Ceux qui s'adonnent à la pêche côtière, à cause de la dimension de leurs bateaux, ne peuvent aller bien loin au large, tandis que les chalutiers peuvent s'éloigner à plusieurs milles. Les zones proches de la côte devraient, non, doivent être réservées aux pêcheurs côtiers. D'ailleurs, depuis de nombreuses années, ils en ont eu le droit quasi exclusif.

[M. McQuaid.]

Toute l'économie de la pêche côtière repose sur l'idée que ces zones seront réservées à leur usage. De plus, on devrait interdire aux pêcheurs qui possèdent de plus gros navires et peuvent aller plus loin pour gagner leur vie de pêcher à la drague là où le pêcheur côtier place son attirail.

Nombre de pêcheurs à plein temps dont la subsistance dépend de la pêche côtière ont à faire face à une crise réelle aujourd'hui. Il faut faire quelque chose pour les protéger, et cela immédiatement. Pour ma part, je m'oppose vivement à l'idée, de plus en plus répandue, qu'ils doivent disparaître peu à peu. Pour des centaines de ces pêcheurs, il n'y a pas de solution de rechange. Ils ont fait la pêche toute leur vie, ils ne connaissent pas d'autre moyen de gagner leur pain. C'est pourquoi je dis qu'il faut les protéger.

A cause de l'augmentation de leurs frais d'exploitation et de leurs frais fixes par rapport au volume et à la valeur de leurs prises, les pêcheurs ont vu leurs gains nets fortement réduits. Il faut absolument faire quelque chose, et tout de suite, pour corriger cette situation. Certains de nos pêcheurs côtiers gagnent moins de \$1,500 par an; ils sont donc extrêmement pauvres.

Il y a encore un autre aspect très important de l'industrie de la pêche: la conservation. Je sais bien que le gouvernement s'occupe beaucoup de cet aspect-là. Ce que je reproche au gouvernement, mais pas nécessairement à l'actuel ministre des Pêcheries—il n'y a trop peu de temps qu'il détient son portefeuille pour avoir pu faire grand-chose—c'est de n'avoir pas établi de lignes de base limitant une zone dont l'accès sera interdit aux chalutiers étrangers. Il n'a absolument aucune excuse de ne pas l'avoir fait depuis longtemps pour protéger les pêcheurs canadiens. Il n'a pourtant pas traîné lorsqu'il s'agissait des lignes de base pour les droits minéraux sur le plateau continental. Avec quelle rapidité il les a fixées! Alors pourquoi n'en fait-il pas autant pour l'industrie de la pêche. La loi est adoptée depuis 1964, et l'on ne fait toujours rien pour l'appliquer. Je le répète, je n'attribue pas cette carence au ministre actuel des Pêcheries, mais j'espère que maintenant qu'il occupe ce poste, il prendra immédiatement les mesures qui s'imposent.

Voilà un des aspects de la conservation. Bien des gens croient à tort que les quantités de poisson dans la mer et dans l'océan sont